

# PGRI 2022-2027

## Dispositions pouvant viser ou associer les structures

### « gémapiennes »

Septembre 2022

Les objectifs du Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) 2022-2027 sont déclinés en quatre grands types de dispositions :

-  Des dispositions à **décliner sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie**
-  Des dispositions à **décliner sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie, communes entre le SDAGE et le PGRI**
-  Des dispositions à **décliner sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie mais prioritairement dans les TRI**
-  Des dispositions à **décliner uniquement dans les TRI ou dans le périmètre des SLGRI**

Acteurs visés : ce terme désigne les acteurs (explicitement cités ou implicitement) qui mettent en œuvre chacune des dispositions ;

Acteurs associés : ce terme désigne les acteurs (explicitement cités ou implicitement) qui pourront être associés aux acteurs visés et contribuer à la mise en œuvre de chacune des dispositions.

Collectivités : ce terme désigne les Collectivités Territoriales (Commune, Département, Région) et leurs groupements : Établissement Public de Coopération Intercommunal à fiscalité propre (Communauté de Communes, Communauté d'Agglomération, Communauté Urbaine, Métropole), et les autres établissements publics locaux (Syndicat, EPTB, EPAGE...).

Repère	Numéro et titre de la disposition – PGRI 2022-2027	Outils / Procédures visés	Acteurs visés	Acteurs associés
<b>I. Aménager les territoires de manière résiliente pour réduire leur vulnérabilité</b>				
<b>1.A – Évaluer et réduire la vulnérabilité aux inondations des territoires</b>				
	1.A.4 – Accompagner les Collectivités territoriales et/ou leurs groupements en priorité dans les territoires couverts, au moins partiellement, par un TRI dans la réalisation de leur diagnostic de vulnérabilité aux inondations	Documents d'urbanisme - Diagnostic de vulnérabilité	Collectivités ( <b>GEMAPI</b> , porteurs PAPI)	Collectivités (aménagement territoire, urbanisme)
<b>1.B – Évaluer et réduire la vulnérabilité aux inondations des quartiers, des bâtiments et des activités économiques des secteurs à enjeux</b>				
	1.B.1 – Prioriser les diagnostics de vulnérabilité aux inondations à mener (quartiers, bâtiments et activités économiques)	Documents d'urbanisme - Diagnostic de vulnérabilité	Collectivités (aménagement territoire, urbanisme)	Collectivités ( <b>GEMAPI</b> , porteurs PAPI, Région), Chambres consulaires, État (DIRECCTE)
	1.B.2 – Réaliser des démarches de diagnostic de vulnérabilité aux inondations dans l'habitat collectif	Diagnostic de vulnérabilité	Opérateurs publics (gestion habitat collectif, bailleurs sociaux)	État, collectivités ( <b>GEMAPI</b> , porteurs PAPI)...

Repère	Numéro et titre de la disposition – PGRI 2022-2027	Outils / Procédures visés	Acteurs visés	Acteurs associés
	1.B.8 – Prendre en compte la réduction de la vulnérabilité aux inondations dans les programmes locaux de l'habitat (PLH), en particulier dans les secteurs à enjeux	PLH, PLU - PLUi	Collectivités (habitat, logement)	État, collectivités (GEMAPI, porteurs PAPI)...
<b>1.C – Planifier un aménagement du territoire résilient aux inondations</b>				
	1.C.1 – Protéger les milieux humides et les espaces contribuant à limiter le risque d'inondation par débordement de cours d'eau ou par submersion marine dans les documents d'urbanisme	SCOT, PLU - documents en tenant lieu, cartes communales	Collectivités (aménagement territoire, urbanisme)	Collectivités (GEMAPI, porteurs PAPI), CLE SAGE
	1.C.3 – Encourager en priorité dans les territoires à risque important d'inondation (TRI) les réflexions portant sur la planification du territoire résilient aux inondations qui peuvent aller jusqu'à la recomposition spatiale du territoire	Documents d'urbanisme – Projets d'aménagement du territoire	Collectivités (urbanisme, création, aménagement, entretien, gestion/ zones activité, industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire, aéroportuaire)	Collectivités (GEMAPI, porteurs PAPI), État
	1.C.4 Développer une planification de la gestion intégrée du trait de côte prenant en compte les risques d'inondation et de submersion marine et les enjeux de biodiversité	Stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte	Collectivités (GEMAPI (5° - 1 – L. 211-7), aménagement territoire, urbanisme), acteurs économiques, gestionnaires d'espaces naturels, État	Acteurs du territoire, CLE SAGE
<b>1.E – Planifier un aménagement du territoire tenant compte de la gestion des eaux pluviales</b>				
	1.E.1 – Gérer les eaux pluviales le plus en amont possible	SDGEP – SDA – Zonage pluvial Règlement de service	Collectivités (Eaux usées, Eaux pluviales, aménagement territoire, urbanisme)	Collectivités (GEMAPI)
<b>II. Agir sur l'aléa pour augmenter la sécurité des personnes et réduire le coût des dommages</b>				
<b>2.A – Inscrire la réduction de l'aléa inondation dans une stratégie de long terme à l'échelle d'un bassin de risque cohérent</b>				
	2.A.1 – Privilégier les techniques de ralentissement de la dynamique des écoulements	Stratégie de ralentissement dynamique des écoulements	Collectivités (porteurs PAPI, porteurs SAGE, maîtres d'ouvrages)	
<b>2.B – Agir sur les écoulements en respectant le fonctionnement naturel des cours d'eau</b>				
	2.B.1 – Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux qui permettent de ralentir les écoulements	Restauration cours d'eau	Collectivités (porteurs PAPI, porteurs SAGE, maîtres d'ouvrages)	
	2.B.2 – Concilier l'entretien des cours d'eau et la prévention des crues	Entretien cours d'eau (L. 215-14 du CE)	Collectivités (GEMAPI)	Riverains

Repère	Numéro et titre de la disposition – PGRI 2022-2027	Outils / Procédures visés	Acteurs visés	Acteurs associés
<b>2.C – Agir sur l'aléa en préservant et restaurant les zones d'expansion des crues (ZEC) et les milieux humides contribuant au ralentissement des écoulements d'eau</b>				
	2.C.1 – Recenser et catégoriser les zones d'expansion des crues (ZEC) et les milieux humides concourant à la régulation des crues	ZEC, milieux humides/recensement	Collectivités (Porteurs PAPI, <b>maîtres d'ouvrages</b> )	Collectivités (aménagement territoire, urbanisme, <b>GEMAPI</b> )
	2.C.2 – Gérer de manière durable les zones d'expansion des crues (ZEC) et les milieux humides concourant à la régulation des crues	ZEC, milieux humides/gestion (MAEC, PSE, ORE...)	Collectivités (porteurs PAPI, porteurs SAGE, <b>maîtres d'ouvrages</b> )	Collectivités concernées, Propriétaires, exploitants
	2.C.3 – Restaurer les zones d'expansion des crues (ZEC) et les milieux humides concourant à la régulation des crues	ZEC, milieux humides/restauration	Collectivités (porteurs PAPI, porteurs SAGE, <b>maîtres d'ouvrages</b> )	Propriétaires, exploitants
<b>2.D – Préserver et restaurer les milieux naturels et les espaces côtiers contribuant à limiter le risque de submersion marine</b>				
	2.D.1 – Recenser et catégoriser les milieux naturels et les espaces côtiers contribuant à limiter le risque de submersion marine	Milieux naturels et les espaces côtiers/recensement	Collectivités (porteurs PAPI, porteurs SAGE, <b>maîtres d'ouvrages</b> )	Collectivités (aménagement territoire, urbanisme)
	2.D.2 – Gérer de manière durable les milieux naturels et les espaces côtiers contribuant à limiter le risque de submersion marine	Milieux naturels et les espaces côtiers/gestion (MAEC, PSE, ORE...)	Collectivités (porteurs PAPI, porteurs SAGE, <b>maîtres d'ouvrages</b> )	Propriétaires, exploitants
	2.D.3 Restaurer les milieux naturels et les espaces côtiers contribuant à limiter le risque de submersion marine	Milieux naturels et les espaces côtiers/restauration	Collectivités (porteurs PAPI, porteurs SAGE, <b>maîtres d'ouvrages</b> )	Propriétaires, exploitants
<b>2.E – Prévenir et lutter contre le ruissellement à l'échelle du bassin versant</b>				
	2.E.1 – Réaliser un diagnostic de l'aléa ruissellement à l'échelle du bassin versant	Diagnostic ruissellement	Collectivités (porteurs PAPI, porteurs SAGE, <b>maîtres d'ouvrages</b> ), État	Collectivités, Professionnels agricoles...
	2.E.2 – Élaborer une stratégie et un programme d'actions de prévention et de lutte contre les ruissellements à l'échelle du bassin versant	Stratégie de prévention et de lutte, Programme d'actions, zonage pluvial, documents d'urbanisme	Collectivités (porteurs PAPI, porteurs SAGE, <b>maîtres d'ouvrages</b> , aménagement territoire, urbanisme, eaux pluviales)	Collectivités, Professionnels agricoles, Citoyens...
<b>III. Améliorer la prévision des phénomènes hydro-météorologiques et se préparer à gérer la crise</b>				
<b>3.A – Renforcer les outils de surveillance, de prévision et de vigilance des phénomènes hydro-météorologiques et de leurs conséquences possibles en termes d'inondation ou de submersion des territoires, pour mieux anticiper la crise</b>				
	3.A.2 – Renforcer l'usage des services d'avertissement existants liés aux précipitations et	APIC - Vigicrues Flash - Autres dispositifs de surveillance - alerte	Collectivités (communes, <b>EPCI</b> )	État (Dpt, Région,...)

Repère	Numéro et titre de la disposition – PGRI 2022-2027	Outils / Procédures visés	Acteurs visés	Acteurs associés
	développer, en tant que de besoin, les dispositifs de surveillance et d'alerte locaux des crues sur le réseau non surveillé par l'État			
	3.A.3 – Développer, sur la bande littorale, en tant que de besoin, les dispositifs de surveillance et d'alerte locaux des submersions marines	Dispositifs de surveillance – alerte/Submersion marine	Collectivités (communes, EPCI)	Collectivités (GEMAPI) - État (Dpt)
	3.A.4 – Élaborer et diffuser des cartes de zones d'inondation potentielles (ZIP) ou cartes similaires	Cartes ZIP - Cartes similaires	État (Dpt, Région), collectivités (porteurs PAPI)	Collectivités (aménagement territoire, urbanisme, GEMAPI)
<b>3.B – Se préparer à la gestion de crise pour raccourcir le délai de retour à la normale</b>				
	3.B.1 – Planifier la gestion de crise à l'échelle d'un territoire pertinent	Stratégie de gestion de crise (planification)	État	Collectivités (Communes, GEMAPI, porteurs PAPI), porteurs SLGRI
	3.B.3 – Se préparer en organisant régulièrement des exercices de gestion de crise	Exercices de gestion de crise – PCS, PICS	Collectivités (Communes, EPCI-FP)	État (Dpt), collectivités (porteurs PAPI, GEMAPI)
	3.B.5 – Identifier les services publics impliqués dans la gestion de crise et les réseaux de service indispensables à un retour rapide à la normale après une crise et veiller à la continuité de leur activité en situation de crise	Plan ORSEC volet inondation	État (Dpt)	Collectivités (Communes, GEMAPI, porteurs PAPI), porteurs SLGRI
<b>3.C – Tirer profit de l'expérience</b>				
	3.C.1 – Procéder à des relevés de laisses de crues ou de mer	Repères de crues	Collectivités (GEMAPI)	État (Dpt)
	3.C.4 – Dresser, à l'issue d'un épisode d'inondation, un bilan de la gestion des déchets produits à cette occasion et des dysfonctionnements des filières de collecte et de traitement des déchets observés	Bilan gestion des déchets, PRPGD	Collectivités (Région)	État (Région), collectivités
<b>IV. Mobiliser tous les acteurs au service de la connaissance et de la culture du risque</b>				
<b>4.A – Renforcer la connaissance sur les aléas d'inondation</b>				
	4.A.1 – Approfondir la connaissance de l'aléa débordement de cours d'eau	Amélioration des connaissances	Collectivités (porteurs PAPI, maîtres d'ouvrages), État, établissements publics	Collectivités (Communes, GEMAPI)
	4.A.2 – Approfondir la connaissance sur les aléas littoraux	Amélioration des connaissances	Collectivités (porteurs PAPI, maîtres d'ouvrages), État, établissements publics	

Repère	Numéro et titre de la disposition – PGRI 2022-2027	Outils / Procédures visés	Acteurs visés	Acteurs associés
	4.A.3 – Approfondir la connaissance de l'aléa ruissellement	Guide méthodologique	État (Bassin)	Collectivités (porteurs PAPI, porteurs SAGE, <b>maîtres d'ouvrages</b> )
	4.A.4 – Approfondir la connaissance de l'aléa remontées de nappes	Amélioration des connaissances	Collectivités (porteurs PAPI, Maîtres d'ouvrages), État, établissements publics	BRGM
	4.A.5 – Approfondir la connaissance des effets du changement climatique sur les aléas d'inondation	Amélioration des connaissances	Collectivités (porteurs PAPI, <b>maîtres d'ouvrages</b> ), État, établissements publics	
<b>4.B – Renforcer la connaissance des enjeux en zone inondable et en zone impactée</b>				
	4.B.2 – Renforcer la connaissance sur les conséquences des inondations sur les réseaux d'infrastructures	Amélioration des connaissances	État, Collectivités (compétentes, porteurs PAPI, <b>maîtres d'ouvrages</b> ), Gestionnaires réseaux	
<b>4.D – Améliorer le partage de la connaissance sur les risques d'inondation</b>				
	4.D.1 – Partager les informations sur les risques d'inondation	Partage informations	État (Dpt, Bassin), collectivités ( <b>GEMAPI</b> , porteurs PAPI, porteurs SAGE, maîtres d'ouvrages), porteurs SLGRI	
<b>4.E – Sensibiliser et mobiliser les élus autour des risques d'inondation</b>				
	4.E.1 – Diffuser l'information sur les risques d'inondation auprès des élus locaux	Communication - Formation	État	Collectivités ( <b>GEMAPI</b> ),
	4.E.2 – Mettre en place une animation sur les risques d'inondation pour les élus locaux	Animations	État	Collectivités ( <b>GEMAPI</b> , porteurs PAPI), porteurs SLGRI
<b>4.F – Sensibiliser et mobiliser les citoyens autour des risques d'inondation</b>				
	4.F.2 – Renforcer la diffusion des informations relatives aux risques d'inondation sur les TRI	Internet	Collectivités (Communes, <b>groupements compétents</b> )	État
	4.F.3 – Communiquer sur les risques d'inondation auprès du grand public	Plan de communication / PAPI – SLGRI - SAGE	Collectivités (porteurs PAPI, porteurs SAGE), porteurs SLGRI	Collectivités ( <b>GEMAPI</b> )
	4.F.4 – Développer des démarches innovantes pour informer et mobiliser l'ensemble des citoyens	Informations – Mobilisation	État, collectivités ( <b>GEMAPI</b> , porteurs PAPI)	
	4.F.5 – Intégrer le risque d'inondation dans les manifestations culturelles liées à l'eau	Manifestations culturelles	Collectivités ( <b>GEMAPI</b> , porteurs PAPI, maîtres d'ouvrages)	

Repère	Numéro et titre de la disposition – PGRI 2022-2027	Outils / Procédures visés	Acteurs visés	Acteurs associés
<b>4.G – Sensibiliser et mobiliser les acteurs économiques autour des risques d’inondation</b>				
	4.G.2 – Promouvoir l’aménagement résilient et la réduction de la vulnérabilité auprès des acteurs économiques	Outils de formation – communication	Acteurs de la gestion de l’eau et des risques d’inondation	
<b>4.H – Améliorer la maîtrise d’ouvrage pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) et la coopération entre acteurs</b>				
	4.H.2 – Favoriser la mise en œuvre de la GEMAPI à une échelle hydrographique pertinente	Meo GEMAPI	EPCI-FP	
	4.H.3 – Identifier les périmètres prioritaires d’intervention des EPAGE et des EPTB	Création EPAGE, EPTB	État	Collectivités (EPCI-FP, GEMAPI)
	4.H.4 – Informer et associer les EPTB en cas de projets de restauration ou d’optimisation de zones d’expansion des crues (ZEC)	ZEC (restauration) – R. 213-49 III du CE	Collectivités (GEMAPI, porteurs PAPI, porteurs SAGE, maîtres d’ouvrages)	EPTB
	4.H.5 – Prendre en charge la compétence « maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou lutte contre l’érosion des sols » à la bonne échelle	Compétence 4° L. 211-7 du CE	Collectivités (GEMAPI)	